

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Barnston-Ouest, tenue au centre communautaire, 2081 Chemin de Way's Mills, le 5 décembre 2011, à 19h35 présidée par son honneur madame la Maire Ghislaine Leblond à laquelle assistaient les conseillers:

Monsieur Johnny Pizar, Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Robert Coppenrath, Monsieur Serge Tremblay,
Madame Julie Grenier,

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit:

1) Ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2011.

Madame la Maire souhaite la bienvenue, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

11 12 196

2) Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2011

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 5 décembre 2011, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Prière et mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011.**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée.**
 - 5.1 Coût des lampadaires, branchement et installation – chemin Madore et intersection chemin Roy Nord et route 141
- 6.- **Correspondance.**
 - 6.1 Patinoire Kingscroft – entretien 2011-2012.
 - 6.2 Adoption de la quote-part 2012 – Acti-Bus de la région de Coaticook et autorisation de l'entente de services portant sur le transport.
 - 6.3 Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge
 - 6.4 Avis de motion portant sur le « Règlement relatif à la prévention contre les incendies »
 - 6.5 Avis de motion portant sur « la taxation et la tarification de la municipalité de Barnston-Ouest pour l'exercice financier 2012 »
 - 6.6 Résolution approuvant la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC de Coaticook pour la municipalité de Barnston-Ouest.
 - 6.7 Résolution reconnaissant le chemin Lyon (partie appartenant au gouvernement du Québec)
 - 6.8 Résolution concernant l'exécution des travaux des deux (2) bornes sèches.
- 7.- **Rapport des élus**
 - 7.1 Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par madame la Maire
 - 7.3 Rapport des conseillers
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie.**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la secrétaire-trésorière.**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale
 - 9.3 Dépôt des formulaires des déclarations des intérêts pécuniaires (maire, conseillers 2, 4)
 - 9.4 Dépôt du rapport trimestriel au 30 novembre 2011
- 10.- **Trésorerie.**
 - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dép incompressibles et comptes à payer

11.- *Divers.*

12.- Deuxième période de questions

13.- Levée de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 197

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011.

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar, Appuyé par le conseiller Serge Tremblay, et il est résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4) 1^{ere} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

11 12 198

5.1) Résolution acceptant les coûts des lumières de rues, installation et branchement – ch Madore et intersection du chemin Roy Nord et route 141

Attendu l'estimée des prix pour la fourniture des lumières du fournisseur « Service d'entretien de lumières de rues C.R. », comprenant l'assemblage et la livraison, à savoir :

Le luminaire sur le chemin Madore :

100 watts Hps avec potence de 8 pieds au coût de 429.50\$, plus taxes

Le luminaire à l'intersection de la Route 141 et chemin Roy Nord

250 watts Hps avec potence de 12 pieds au coût de 559.50\$, plus taxes

Attendu qu'Hydro-Québec procédera à l'installation et au branchement de ces deux lumières au coût de 144\$ chacune, plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;

Que la municipalité autorise la dépense pour la fourniture des lumières de rues de « Service d'entretien de lumières de rues C.R. » au montant total de 989\$ plus les taxes applicables ;

Que la municipalité autorise Hydro-Québec à procéder à l'installation et au raccordement desdites lumières au coût total de 288\$ plus les taxes applicables.

Que la municipalité autorise la directrice générale à signer tous documents relativement à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 199

6.1) Patinoire Kingscroft – entretien 2011-2012.

Attendu la parution dans le Journal le Joyau de novembre dernier afin d'octroyer le contrat à un travailleur autonome afin de s'occuper de la patinoire à Kingscroft pour la saison 2011-2012 ;

Attendu que l'offre retenue est celle de monsieur Pascal Viens de Barnston-Ouest au coût forfaitaire de 3000\$;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

Que la municipalité octroie ledit contrat à monsieur Pascal Viens.

Que la municipalité mandate la directrice générale à signer une entente pour et au nom de la municipalité à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 200

6.2) Résolution concernant les services de transport offerts par Acti-Bus de la région de Coaticook

Attendu qu'aux termes de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) les municipalités locales ont compétence en matière de transport ;

Attendu qu'il est opportun de maintenir le transport collectif, adapté et interurbain dispensé par Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. ;

Attendu que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le projet d'entente à intervenir avec Acti-Bus et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

Attendu que la quote-part 2012, pour Barnston-Ouest s'élève à 858\$;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

D'approuver l'entente de services portant sur le transport avec Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. ;

D'autoriser madame la Maire et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente au nom de la municipalité ;

De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à Acti-Bus.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 201

6.3) Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

Que la municipalité accepte de verser la somme de 50\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 202

6.4) Avis de motion – règlement #234-2012 – « Règlement relatif à la prévention contre les incendies »

Le conseiller Richard D'Amour donne l'avis de motion, avec dispense de lecture qu'à une prochaine séance de ce conseil, ledit règlement sera présenté pour fin d'adoption.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 203

6. 5) Avis de motion - règlement #223-2011, concernant la taxation et la tarification de la municipalité pour l'exercice financier 2012.

Avis de motion est donné par la conseillère Jule Grenier, que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 décembre 2011, à 19h30 sera présenté le règlement #223-2011 portant sur la taxation 2012 pour fin d'adoption.

Adoptée à l'unanimité.

11 12 204

6.8) Résolution approuvant la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC de Coaticook pour la municipalité de Barnston-Ouest.

Considérant la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC pour la municipalité de Barnston-Ouest;

Considérant que cette demande prévoit l'exclusion de quatre secteurs d'une superficie totale de 3,91 hectares;

Considérant que les secteurs 1 et 2 sont situés aux abords du hameau de Kingscroft soit l'arrière de l'usine Atelier Ferland (1) et du côté nord du chemin Corey (2) alors que les secteurs 3 et 4 sont situés aux abords du hameau de Way's Mills soit aux abords de l'église Epiphany (3) sur le chemin Ball Brook et la partie de lot 5B-P du rang 5 situé au 710 chemin Madore (4);

Considérant que l'exclusion du secteur 1 permettra la réalisation de l'agrandissement de l'usine Atelier Ferland et la régularisation de la zone agricole suite à la rénovation cadastrale sans toutefois nuire à l'homogénéité du territoire agricole ni aux exploitations avoisinantes;

Considérant que l'agrandissement est nécessaire pour l'entreprise et que cette dernière à un effet important sur le développement économique de la municipalité;

Considérant que l'exclusion du secteur 2 permettra l'implantation de résidence en bordure de rue existante sans nuire à l'homogénéité du territoire ni aux exploitations agricoles existantes;

Considérant que l'exclusion du secteur 3 permettra l'implantation d'un projet culturel favorisant la dynamisation du cœur civique de la municipalité;

Considérant que l'exclusion du secteur 4 permettra de régulariser une situation existante soit une utilisation à des fins résidentielles adjacente au périmètre urbain et dont la grandeur et l'emplacement du terrain amputent grandement les possibilités d'utilisation agricole;

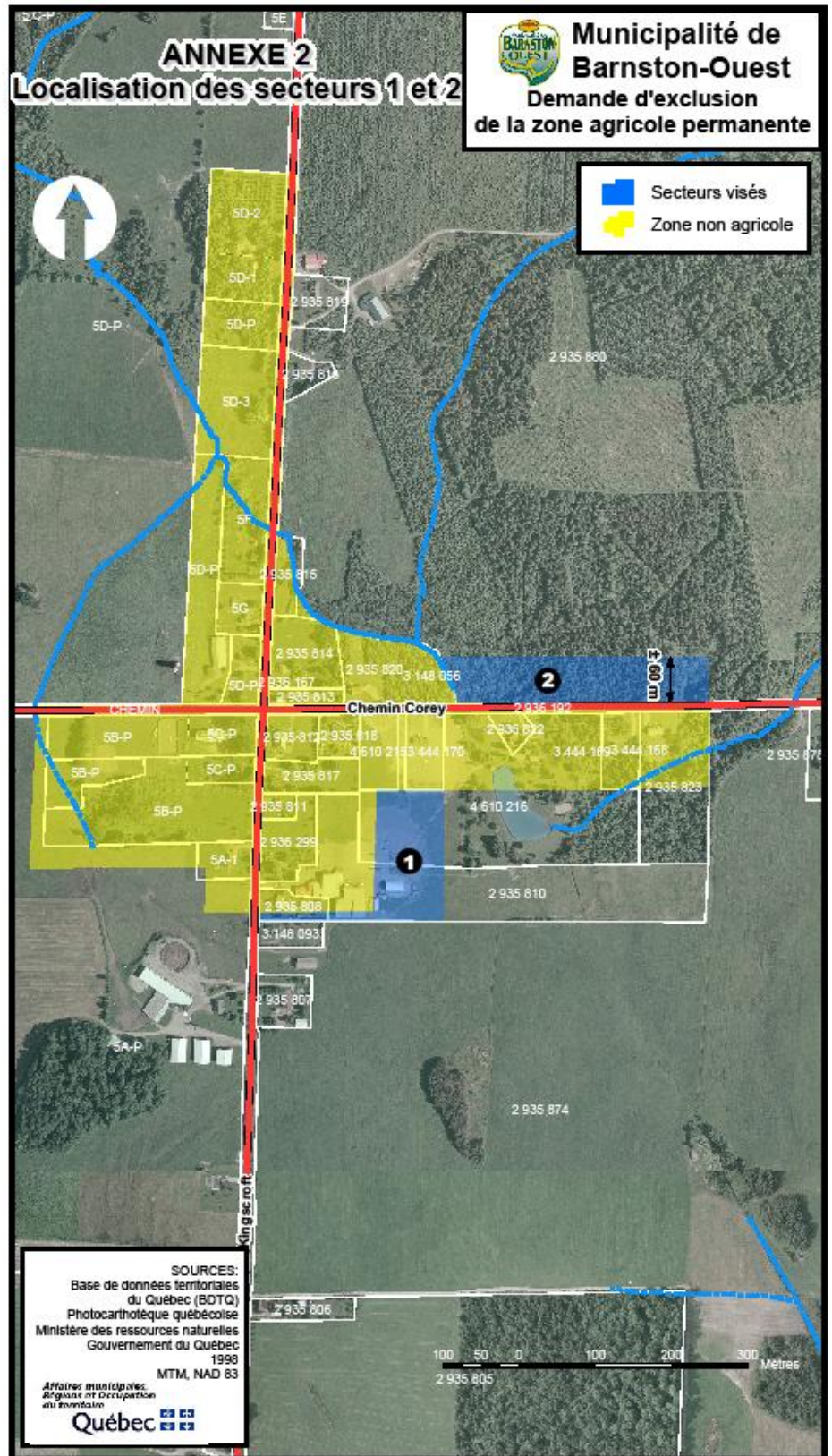
Considérant qu'il existe des espaces vacants à l'extérieur de la zone agricole permanente, mais que ces terrains ne sont pas propices à la réalisation des projets décrit ci-haut ou que leur mise en valeur nécessite des investissements importants en regard à la faible densité d'occupation du territoire;

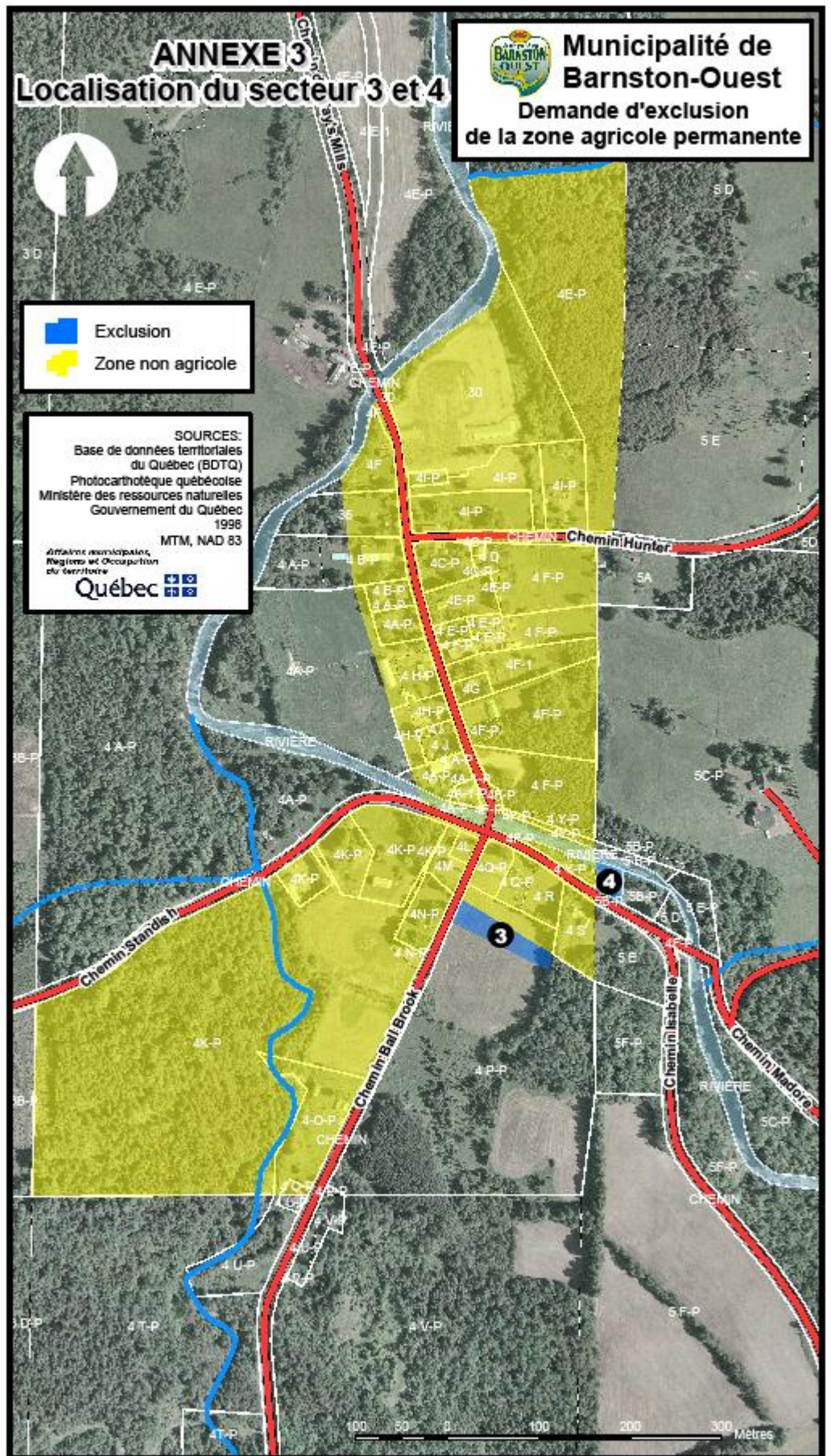
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,

Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;

D'appuyer la demande d'exclusion formulée par la MRC et illustrée par deux cartes annexée à la présente résolution et de transmettre la présente résolution à la MRC.





Adoptée à l'unanimité.

6.7) Résolution reconnaissant le chemin Lyon (partie appartenant au gouvernement du Québec)

Ce point est reporté.

6.8) Résolution concernant l'exécution des travaux des deux (2) bornes sèches dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Attendu qu'afin de répondre audit schéma, la municipalité avait prévu l'installation de deux (2) bornes sèches;

Attendu que lesdits travaux n'ont pas été exécutés à date, mais les contrats d'exécution ont été donnés en novembre dernier, pour celle sur le chemin Hunter ainsi que celle sur le chemin Corey, donc elles seront finalisées au plus tard le 31 juillet 2012;

Attendu que la municipalité participe financièrement cette année, à l'installation de la borne sèche sur le chemin Stage sur le territoire de la municipalité de Stanstead-Est couvrant ainsi la partie Sud de notre municipalité, assurant une protection supplémentaire pour nos contribuables;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,

Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;

Que la municipalité, par cette résolution, confirme que les travaux desdites bornes sèches seront exécutés au plus tard le 31 juillet 2012 afin d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité.

7.1) Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres.

Madame la maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2) Rapport des conseillers:

Les conseillers énumèrent leurs activités du mois.

8.1) Rapport de l'inspecteur municipal

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de novembre 2011.

9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

9.2) Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport mensuel de la directrice général sur les frais de déplacement du mois de novembre 2011.

9.3) Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale dépose officiellement lesdites déclarations des élus : Ghislaine Leblond, Richard D'Amour, Serge Tremblay.

9.4) Rapport trimestriel au 30 novembre 2011

La directrice générale dépose ledit rapport.

10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

- | | | |
|----|--|--------------|
| A) | Comptes payés au 07 novembre- #11-11-194 | 153 418.92\$ |
| B) | Dépenses incompressibles | 4 299.95\$ |

C)	Salaires novembre	7 090.82\$
D)	Comptes à payer au 5 décembre 2011	90 765.49\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par le conseiller Robert Coppenrath,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu;**

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D) au montant de 90 765.49\$, tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

12) 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

11 12 207

13) Ajournement de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du 5 décembre soit ajournée et reportée au 12 décembre 2011, 19h45 afin de traiter le point :

6.7 Résolution reconnaissant le chemin Lyon (partie appartenant au gouvernement du Québec)

Il est 20h40.

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SEC-TRÉSORIÈRE